

ARS-PACA 2024	Note maximale	score
égalité de rémunération pour les UCANSS	70	70
dix plus haute rémunération	30	12
TOTAL	100	82

Les entreprises et organismes publics sont tenus de publier chaque année leur index égalité. Il s'agit d'un document attribuant une note sur 100 à la structure concernée après examen de la situation de l'égalité professionnelle en son sein. Pour 2024, l'ARS PACA a obtenu la note de 82/100 pour ses agents de l'assurance maladie.